

FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER RIOCAN
AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle et extraordinaire (l'« **assemblée** ») des porteurs (les « **porteurs de parts** ») de parts (les « **parts** ») du Fonds de placement immobilier RioCan (le « **Fonds** » ou « **RioCan** ») se tiendra le mardi 2 juin 2020, à 10 h (heure de Toronto) sous forme d'assemblée virtuelle uniquement au moyen d'une webdiffusion audio en direct en ligne à l'adresse <https://web.lumiagm.com/158034523> aux fins suivantes :

1. **RECEVOIR** les états financiers consolidés audités du Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que le rapport des auditeurs y afférent;
2. **ÉLIRE** les membres du conseil des fiduciaires du Fonds;
3. **NOMMER** les auditeurs et autoriser le conseil des fiduciaires du Fonds à fixer leur rémunération;
4. **EXAMINER** et, s'il est jugé souhaitable de le faire, adopter la résolution ordinaire visant à confirmer, à ratifier et à approuver la deuxième déclaration de fiducie modifiée et mise à jour du Fonds approuvée par le conseil des fiduciaires le 2 avril 2020, tel qu'il est précisé dans la circulaire d'information ci-jointe;
5. **EXAMINER** et, s'il est jugé souhaitable de le faire, adopter la résolution consultative non exécutoire sur la rémunération de la haute direction, tel qu'il est précisé dans la circulaire d'information ci-jointe;
6. **DÉLIBÉRER** de toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à la reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Le porteur de parts du Fonds inscrit qui souhaite être représenté par un fondé de pouvoir à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement doit déposer sa procuration dûment signée au plus tard à 10 h (heure de Toronto), le 29 mai 2020 ou, en cas d'ajournement, au plus tard 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée, auprès de Société de fiducie AST (Canada), Service des procurations, par la poste (au moyen de l'enveloppe ci-jointe, si désiré) ou au P.O. Box 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1, en ligne à l'adresse www.astvotemyproxy.com, par télécopieur au 416-368-2502 (sans frais en Amérique du Nord au 1-866-781-3111), par courriel à l'adresse proxyvote@astfinancial.com ou par téléphone au 1-888-489-5760 (sans frais en Amérique du Nord). Les porteurs qui détiennent des parts en propriété véritable par l'entremise d'un intermédiaire (les « **porteurs de parts non inscrits** ») et qui souhaitent être représentés par procuration à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement doivent avoir déposé leur formulaire d'instructions de vote dûment rempli conformément aux directives qui y figurent. On trouvera ci-joint un formulaire de procuration sollicitée par la direction du Fonds ou un formulaire d'instructions de vote en vue de l'assemblée. Les porteurs de parts du Fonds qui ne pourront assister à l'assemblée sont invités à signer ce formulaire et à le retourner dans l'enveloppe fournie à cette fin ou de remettre un formulaire d'instructions de vote rempli à leur courtier ou intermédiaire conformément aux directives qui y figurent. Veuillez noter qu'un porteur de parts qui nomme un fondé de pouvoir autre que les candidats de RioCan nommés dans le formulaire de procuration est aussi tenu de faire inscrire ce fondé de pouvoir auprès de notre agent des transferts, Société de fiducie AST (Canada), après avoir soumis son formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote. **L'omission d'inscrire le fondé de pouvoir auprès de notre agent des transferts fera en sorte que le fondé de pouvoir ne recevra pas le numéro de contrôle dont il a besoin afin de participer à l'assemblée à titre de fondé de pouvoir; ainsi, il n'y participera qu'à titre d'invité.**

Seuls les porteurs de parts inscrits à la fermeture des bureaux le 13 avril 2020 (la « **date de clôture des registres** ») seront habilités à voter à l'assemblée même s'ils peuvent avoir cédé leurs parts depuis cette date, et, sauf de toute autre manière qui peut être déterminée à l'occasion par les fiduciaires, aucun porteur de parts qui devient un porteur de parts inscrit après la date de clôture des registres n'aura le droit d'être convoqué à l'assemblée, d'exercer ses droits de vote à ladite assemblée ou à une reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Le Fonds emploie le mode de livraison « de notification et d'accès » pour fournir les documents de procuration aux porteurs de parts par Internet. Nous estimons que ce processus de livraison accélérera la remise des documents de procuration aux porteurs de parts et diminuera les coûts et amenuisera l'incidence environnementale de l'assemblée. Le 1^{er} mai 2020 ou vers cette date, nous enverrons à nos porteurs de parts inscrits à la date de clôture un avis de notification et d'accès aux porteurs de parts (l'« **avis** ») fournissant les instructions d'accès à nos documents de procuration pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Cet avis fournit également des instructions de vote et comprend des instructions sur la façon de recevoir par la poste une copie papier des documents de procuration.

La circulaire d'information ci-jointe renferme des renseignements supplémentaires sur les questions qui seront étudiées à l'assemblée et fait partie du présent avis.

FAIT à Toronto (Ontario), le 13 avril 2020.

PAR ORDRE DU CONSEIL DES FIDUCIAIRES
du Fonds de placement immobilier RioCan

Le président du conseil,

« *Paul Godfrey* »

PAUL GODFREY, C.M., ORDRE DE L'ONTARIO